



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1242-1 ET 1308-1

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 20 décembre 2023, le conseil a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-1 RELATIF AU TAUX APPLICABLE LORS DU CALCUL DU MONTANT DÛ À TITRE DE DROIT DE MUTATION LORS D'UN TRANSFERT D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ ET À L'IMPOSITION D'UN DROIT SUPPLÉMENTAIRE DANS CERTAINS CAS D'EXONÉRATION LORS D'UN TRANSFERT D'IMMEUBLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1308-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DISTRIBUTION D'OBJETS À USAGE UNIQUE NO 1308 AFIN D'ASSOUPLIR LES EXIGENCES RELATIVES AU RÉEMPLOI

2. Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.
3. Ces règlements peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville situé au 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 21 décembre 2023.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@mascouche.ca